

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 mars 2017

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOROWIK Roger ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAURICE Yves ; POISSENOT Danielle ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie ; VIGNOT Anne ; VOUGNON Bernard suppléant de BARTHELET Catherine ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; PROST Jean-Paul ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : MORALES Roland ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : AVIS André ; BARATI-AYMONIER Sorour suppléant de STHAL Rémi ; BARTHELET Catherine ; CURIE Pascal ; FELICE Alain ; HUOT Daniel ; JASSEY Michel suppléant de ORY Gilles ; LAIDIE Franck ; LETHIER Michel ; LINDECKER Cédric ; LOYAT Michel ; MAILLOT Elsa ; MICHEL Carine suppléant de POUJET Yannick ; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam ; PREONI Claude ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;
C.C.L.L : MAMET Gérard ;
C.C.V.M : BERGER Joël ; MARCHAL François ;

Secrétaire de séance : BOUSSET Jean-MARC

Procuration de vote :

Mandants : FAIVRE Sarah ; HUOT Daniel ; LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; MAMET Gérard ; MARCHAL François ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;
Mandataires : EDME Philippe ; LOPEZ François ; POUJET Yannick ; BIZE Thibaut ; DAUDEY Pierre ; MORALES Roland ; CAULET Claudine ; JAVAUX Thomas

Objet : Suivi environnemental- programme 2017.

SUIVI ENVIRONNEMENTAL- PROGRAMME 2017

Rapporteur : Monsieur Thomas JAVAUX, Vice-Président

L'unité de valorisation des déchets du SYBERT est une installation classée (ICPE) sous la rubrique 2771. A ce titre, un programme annuel de surveillance de son impact sur l'environnement a été mis en place depuis 2004. Son contenu est soumis chaque année à l'approbation des membres.

1. LES PRECONISATIONS DE LA SOCIETE AAIR LICHENS

Dans le cadre des rapports établis depuis 2004, AAIR LICHENS recommande au SYBERT, les éléments suivants pour le programme de surveillance de l'impact sur l'environnement de l'usine d'incinération :

- Cinq points de prélèvement, situés dans le panache de l'UVE pour les mesures de dioxines/furanes et métaux lourds dans les lichens :
 - Saint-Ferjeux
 - Montrapon
 - Albert Thomas
 - Thomas Edison
 - Châteaufarine
- Deux points de prélèvement, hors panache de l'UVE mais à proximité d'une source autre de combustion et nécessaires à la comparaison des résultats.
 - Chaufferie bois de la Bouloie
 - Crématorium de Saint Claude

2. MESURES DE DIOXINES DANS LE LAIT

Parallèlement, des mesures de dioxines et furanes dans le lait prélevé sur les 4 mêmes exploitations agricoles dans un rayon de 3 km autour de l'usine d'incinération depuis 1998 sont effectués chaque année pour évaluer l'impact sanitaire.

Depuis 2012, une double campagne (printemps et automne) est réalisée pour les prélèvements de lait.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de :

- **retenir les préconisations d'AAIR LICHENS et d'effectuer le suivi sur ces 7 points de prélèvement. Le coût estimé pour ce suivi est de 13 000 € HT ;**
- **poursuivre, les mesures de dioxines/furanes dans du lait prélevé. Le coût estimé de la prestation est de 5 000 € HT**

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 5 AVR. 2017



Contrôle de légalité